

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 7

PRESENTS : MM. PERRIN François, BAILLY Emmanuel, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles,
M. GAUTHIER Arnaud, M. MATHIEU Pascal

Conseillers présents : 7

Absent : néant

Date de convocation :

10/06/2020

Date d'affichage :

24/06/2020

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BAILLY Emmanuel

L'an deux mille vingt le dix-huit juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le dix juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Vote des taxes locales
- 2 – Vote du budget primitif 2020
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 3 – Indemnités de gardiennage
- 4 – Déclassement voirie
- 5 – Travaux : réfection alambic
- 6 – Demande de subvention : association pour la sauvegarde du château de la Châtelaine
- 7 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 7 – Lactaires
- 8 – Maîtrise d'œuvre travaux assainissement

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 – Vote des taxes locales

Sur proposition du Maire le Conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des 2 taxes locales pour l'année 2020.

Ces deux taxes se présentent ainsi :

Taxe foncière bâti	=	13,28 %
Taxe foncière non bâti	=	20,21 %

La recette attendue est de 15 220 €.

M. PERRIN précise que le taux de la taxe d'habitation n'est plus à voter, il reste donc de 6,84 % et même si la plupart des habitants ne paieront plus cette taxe, l'état compensera et versera à la commune la somme de 10 554 €.

Les allocations compensatrices correspondant aux 3 taxes s'élèveront à 859 €.

2 – Vote du budget primitif 2020

Commune

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	203 002 €	203 002 €
Investissement	152 487 €	152 487 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Eau

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	14 380 €	14 380 €
Investissement	22 892 €	22 892 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Assainissement

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	17 423 €	17 423 €
Investissement	90 292 €	90 292 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

La Tuffière

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	62 225 €	62 225 €
Investissement	51 496 €	51 496 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

3 – Indemnité de gardiennage de l'église

Le conseil décide d'attribuer, comme les années précédentes, une indemnité de gardiennage de l'église communale à M. ETIEVANT Pierre (résidant dans la commune). Le montant de cette indemnité est fixé à 300 € brut pour l'année 2020 (identique à 2019).

4 – Déclassement voirie

Le maire présente le rapport de M. Pierre BEIRNAERT, commissaire enquêteur concernant le déclassement de la partie du chemin communal N°5, située à l'entrée de l'hôtel « Le Castel Damandre ». Aucune observation n'a été notée sur le registre d'enquête et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

Le conseil approuve ce rapport et décline définitivement la partie du chemin communal N°5, située à l'entrée de l'hôtel « Le Castel Damandre ».

5 – Travaux : réfection alambic

La demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) déposée à la Préfecture pour la réfection du bâtiment de l'alambic a été acceptée le 7 mai dernier. Une subvention prévisionnelle de 7 661,42 € a été accordée pour un montant de travaux de 25 371,39 € HT.

Le conseil décide de démarrer les travaux et, après étude des devis, retient les entreprises suivantes :

- Maçonnerie : entreprise EURL BRENIAUX pour un montant de 7 434 € TTC
- Charpente : entreprise CHARPENTES DUCHENE pour un montant de 10 443,11 € TTC
- Remplacement des menuiseries : entreprise Etienne MARAUX : 11 874 € TTC
- Electricité : entreprise CATTENOZ Raymond Electricité : 1 534,56 € TTC

M. BAILLY Emmanuel suivra le chantier et fera en sorte qu'aucune plus-value ne soit facturée.

6 – Demande de subvention : association pour la sauvegarde du château de la Châtelaine

Le conseil décide à l'unanimité de donner une subvention de 500 € à l'association pour la sauvegarde du Château de La Châtelaine pour lui permettre de conduire ses projets de fouilles, de travaux scientifiques et de consolidation du patrimoine existant.

7 – Lactaires

Le Maire rappelle que depuis quelques années, se développe dans certaines forêts du massif jurassien une cueillette illégale des lactaires pour alimenter des marchés de l'Europe du Sud et notamment de l'Espagne. Les forêts communales et domaniales subissent cette cueillette qui s'est amplifiée d'année en année en causant de nombreux dérangements (sécurité, camping sauvage, détritus laissés en forêt, circulation sur desserte forestière, perturbation des battues de chasse...) et des tensions croissantes entre les cueilleurs et les autres usagers des forêts. Avant ce phénomène, ces lactaires qui intéressent très peu les cueilleurs locaux, ne faisaient l'objet d'aucune attention particulière.

Depuis 2017, l'ONF le réseau des Communes forestières et les services de l'État recherchent des solutions pour enrayer ce phénomène. Différentes modalités d'organisation ont été testées et les retours d'expériences ont permis de les faire évoluer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'adhérer à l'organisation de la cueillette des lactaires présentée ci-dessus pour les campagnes 2020 et suivantes en :

- Communiquant sur l'organisation mise en place.
- Autorisant la cueillette illimitée des lactaires dans la forêt communale aux détenteurs d'une carte d'autorisation par un arrêté municipal. Pour ce faire, elle délègue la désignation des ayants-droit à l'ONF.
- Délivrant des cartes en mairie aux cueilleurs qui en font la demande.

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

8 – Maîtrise d'œuvre travaux assainissement

Le conseil, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux de chemisage et branchements du réseau d'assainissement à la société VERDI. Le montant du devis ainsi accepté est de 7 570,80 € TTC.

9– Questions diverses

Le conseil décide d'organiser une journée de nettoyage du village le samedi 4 juillet de 8h30 à 11h30.

Un moment de convivialité sera organisé ce même jour à 11h30 pour fêter l'installation du nouveau conseil municipal.

Tous les habitants sont invités, des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le secrétaire de séance : BAILLY Emmanuel

Baill